

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core OA1\noyau OA1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (613) 997-9776

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Health Services Project Division (XF)/Division des projets
de services de santé (XF)
Place du Portage, Phase III, 12C1
11 Laurier St./11 rue, Laurier
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet PROJET GCIM	
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-140104/A	Date 2013-10-18
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-140104	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$XF-005-26490
File No. - N° de dossier 005xf.24062-140104	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-31	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Maheson, Vaanee	Buyer Id - Id de l'acheteur 005xf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1770 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Projet de transformation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie (GCIM)

Introduction

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) lanceront un processus d'engagement de l'industrie pour obtenir de l'information au sujet des services de gestion de l'invalidité à l'appui du projet de transformation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie (GCIM). Les services de gestion de l'invalidité pourront consister en la gestion ainsi que l'administration des régimes d'invalidité, et comprennent notamment entre autres les services connexes suivants : réception et règlement des demandes de prestations d'invalidité au titre des régimes d'invalidité, fourniture de services de gestion de cas pour faciliter un prompt retour au travail et/ou paiement des prestations d'invalidité aux employés.

Dans le cadre du projet de transformation de la GCIM, TPSGC et le SCT souhaitent mobiliser tôt l'industrie pour éclairer les décisions concernant le projet et élaborer une stratégie d'approvisionnement. Le processus de consultation de l'industrie vise à mieux faire connaître les besoins opérationnels du gouvernement du Canada (GC) et les pratiques de l'industrie, de façon à atténuer les risques et à déceler des solutions novatrices. Le processus de consultation de l'industrie consistera en diverses activités de consultation, telles qu'une journée de l'industrie, des rencontres individuelles, une demande d'information et/ou des réunions de groupe de travail.

Les syndicats ont été invités à participer au projet GCIM et plusieurs d'entre eux ont déjà assisté à des séances de groupes de travail. Le processus d'engagement de l'industrie est un exercice parallèle et le projet GCIM continuera à consulter activement les représentants syndicaux, le long du processus.

Les principaux objectifs du processus de consultation de l'industrie sont les suivants :

a) Évaluer le niveau d'intérêt / la capacité de l'industrie de fournir au GC des services de gestion de l'invalidité de courte et de longue durée, incluant :

- La gestion des cas;
- Le règlement;
- La réadaptation;
- Les services de retour au travail.

b) Recueillir de l'information sur les options possibles de prestation des services;

c) Déterminer les paramètres et les éléments de service clés ayant une influence sur le prix et la disponibilité;

d) Recueillir des commentaires concernant l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement.

Objectif

Le présent avis vise à :

1. Informer l'industrie de l'intention du GC de lancer le processus de consultation de l'industrie en organisant une journée de l'industrie en décembre 2013;
2. Solliciter des commentaires afin de se préparer pour cette séance.

Contexte du projet de transformation de la GCIM

Le GC vise à réaliser des économies sur le plan opérationnel, à améliorer la productivité et à harmoniser la rémunération de la fonction publique avec celle des employeurs comparables des secteurs public et privé du Canada.

En 2009, le Conseil du Trésor a lancé l'initiative de gestion de l'invalidité dans le but d'examiner les possibilités de modernisation du système de gestion des congés d'invalidité et de maladie de la fonction publique fédérale, afin qu'il soit plus juste, plus rentable et axé sur le mieux-être et la productivité des employés. Le point culminant de ces travaux est la mise au point d'une approche intégrée et modernisée pour la gestion des cas de blessures, de maladies et d'invalidité dans la fonction publique fédérale, laquelle permet d'améliorer le mieux-être des employés, tout en réduisant les coûts pour l'employeur liés à l'absence du travail.

Objectifs du projet de transformation de la GCIM

Les changements structurels proposés pour la gestion de l'invalidité dans la fonction publique fédérale doivent permettre d'atteindre les résultats opérationnels sous-mentionnés.

1. Les employés ont des mesures incitatives et un accès continu aux services pour :
 - Maintenir leur santé (mentale et physique);
 - Les aider, en cas de maladie ou d'accident, à s'en remettre et à demeurer au travail si possible ou à retourner au travail dès qu'il s'avère prudent de le faire, tout en offrant toutes les mesures d'adaptation nécessaires;
 - Garantir un niveau raisonnable de sécurité de revenu, si le retour au travail n'est pas possible.

2. La gestion de l'invalidité dans les ministères, les organismes et les employeurs distincts est appuyée par une politique cohérente et harmonisée, des régimes d'invalidité rentables, des services adaptés et des exigences de rapport simplifiées.
3. Les coûts pour les ministères et organismes liés au programme de congé de maladie, d'indemnisation des travailleurs et d'avantages sociaux sont réduits.

En ce qui a trait à l'atteinte de ces résultats, les principes suivants orienteront la conception définitive du nouveau système de gestion des congés d'invalidité et de maladie :

- **Équité** - le nouveau système doit permettre de faire preuve d'équité envers tous les employés, sans favoriser les employés ayant de nombreuses années de service ou ceux occupant des postes à des niveaux hiérarchiques supérieurs, quelle que soit la cause de la maladie, de la blessure ou de l'invalidité;
- **Comparabilité** - le nouveau système doit refléter ce que les employeurs comparables offrent à leurs employés;
- **Abordabilité** - le nouveau système doit être moins dispendieux que le système actuel;
- **Durabilité** - le nouveau système doit permettre de limiter les coûts au fil du temps, notamment à la suite des activités de mieux-être et de prévention ciblées ainsi que de l'amélioration de la productivité de l'effectif;
- **Simplicité de l'administration** - une fois mis en œuvre, le nouveau système doit être facile à utiliser, tout en permettant d'imposer moins d'exigences administratives qui prennent du temps aux employés, aux gestionnaires et aux professionnels en matière de ressources humaines (RH) que le statu quo, et être compatible avec les systèmes de RH et de paye du GC ainsi qu'avec les systèmes de paye de la commission provinciale des accidents de travail.

La modernisation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie au sein de la fonction publique fédérale comprendrait vraisemblablement l'introduction d'un nouveau régime d'invalidité de courte durée et le lancement d'un nouvel appel d'offres pour les régimes existants d'assurance-invalidité de longue durée. Le nouveau régime d'invalidité de courte durée devrait être établi conformément aux pratiques existantes des grands employeurs des secteurs public et privé du Canada. Les principaux éléments pourraient comprendre le remplacement du revenu au cours d'une invalidité de courte durée ainsi que des dispositions concernant la gestion active des cas et le soutien pour le retour au travail.

Demande de commentaires

Afin d'aider le GC à se préparer à la journée de l'industrie, les fournisseurs sont invités à faire part de leurs commentaires sur ce qui suit avant le 31 octobre 2013 :

1. Les sujets ou les questions à aborder dans le cadre de la journée de l'industrie;
2. Le nombre de représentants qui assisteront à la journée de l'industrie;
3. La langue de communication privilégiée.

Remarque : Avant la journée de l'industrie de décembre, le GC émettra un autre avis pour informer l'industrie du processus d'inscription à la séance. Cet avis vise à obtenir des commentaires sur ce qui précède afin que le GC puisse se préparer en vue de la journée de l'industrie.

Les commentaires doivent être envoyés à l'autorité contractante de TPSGC dont le nom et les coordonnées figurent ci-dessous. Vos commentaires peuvent être soumis par courriel.

Autorité contractante de TPSGC

Vaanee Maheson

Direction des initiatives spéciales d'approvisionnement, TPSGC

11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-1770

Courriel : vaanee.maheson@tpsgc-pwgsc.gc.ca